

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM – CIC TEMPERE EUROPE

Code ISIN : FR0011572478

FCP géré par CM-CIC ASSET MANAGEMENT,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Cet OPCVM a pour objectif de gestion d'offrir une performance qui suit l'évolution des marchés d'actions et de taux sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : 80% Eonia Capitalisé + 20% Eurostoxx 50.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective d'OPCVM et/ou FIA éligibles au PEA, déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activités et des anticipations économiques réalisées par la société de gestion. La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme en OPCVM et/ou FIA.

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : une sélection d'OPCVM et/ou FIA est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, gérant, process). Le gérant suit l'évolution des composantes géographiques et sectorielles des indices de référence.

Pour rechercher sa performance, le gestionnaire s'autorise par l'utilisation de contrats financiers, à couvrir une partie du risque action du fonds.

Le fonds s'autorise également à s'exposer aux marchés de taux via un investissement en direct de titres de créance négociables

La zone majeure est l'Union européenne.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 10% à 30% aux marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 15% aux marchés actions de petite capitalisation,
- de 0% à 5% en cumul aux marchés des actions de pays émergents

De 70% à 100% aux produits de taux souverains de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, de toutes zones géographiques hors pays émergents du secteur public et privé, et des investissements en produits actions couverts.

De 0% à 25% au risque de change sur les devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net du fonds.

Il peut être investi :

- au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action, risque de taux et de couverture du risque de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

Conditions de souscriptions et rachats :

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour (J) à 9 heures et exécutés sur la valeur liquidative du lendemain (J+1).

La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés ou de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 3 ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de dette.

En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque lié à l'impact des techniques telles que les dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	1,00%
FRAIS DE SORTIE	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS	1,83% TTC
----------------	-----------

FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

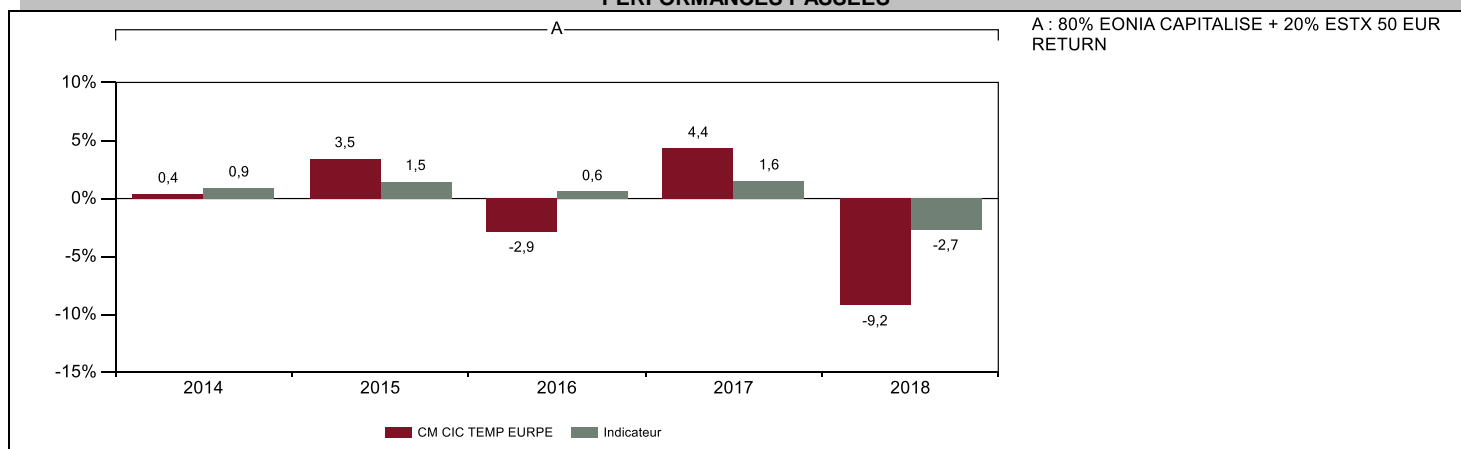
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.cmcic-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 16/10/2013

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : fusion absorption FCP Crédit Mutuel PEP Actions le 08/09/2012

INFORMATIONS PRATIQUES :

NOM DU DEPOSITAIRE : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CM - CIC ASSET MANAGEMENT

Service Marketing et Communication

4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Il est également éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.cmcic-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CM-CIC AM – Service Marketing et Communication – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/02/2019.